



Convention de cession de droits photographiques

Entre :

Mairie de Rieux-Volvestre, représentée par

Nom.....Prénom.....

Fonction.....

7 place Monseigneur de Lastic

31310 Rieux-Volvestre

D'une part

Et

Monsieur/Madame.....

En sa qualité de photographe amateur

Demeurant :.....

.....

.....

D'autre part

Le cédant s'engage à céder ses droits pour l'utilisation de sa photographie sans compensation financière, pendant une durée fixée à 10 ans, sur tous les articles de communication ayant trait à l'évènement « *Concours photo amateur 2021 « Rieux-Volvestre vu par ses habitants »* » (site Internet de la mairie, comptes de réseaux sociaux de la mairie, documents de communication interne à la mairie (flyer, bulletin municipal), sur les supports de promotion de l'exposition et du concours, pour la promotion des résultats du concours, mais également pour la communication annuelle de la commune (imprimée, web et réseaux sociaux) portant sur un évènement et pour la promotion de la ville de Rieux-Volvestre à l'échelle régionale, nationale (guides des labels touristiques auxquels adhère la commune) et sans restriction géographique pour les publications sur Internet.

Tout autre utilisation donnera lieu à un accord avec l'auteur par une convention qui sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée. Les auteurs sont encouragés à mettre leur photo en licence Creative Commons 3.0 By-SA-NC-SA - voir sur : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

Fait à

En deux exemplaires originaux, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le Cédant

La Mairie de Rieux-Volvestre